

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-  
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**SEANCE DU 28 MAI 2026**

Nombre de membres

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| en exercice                    | 38 |
| présents                       | 27 |
| absents ayant donné pouvoir ou |    |
| procuration                    | 8  |
| Absents                        | 3  |
| Votants                        | 35 |
| Pour                           | 35 |
| Contre                         | 0  |
| Abstention                     | 0  |

Date de la convocation

22 mai 2026

Date d'affichage

29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, à dix-sept heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe VITTORI.

Présents: Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, William DENIS, Marie-Toussainte SISTI, Dominique FRATICELLI, Florence MANCINI, Ange PIERI, Corinne MENDEZ, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, Stéphane OTTAVI, François MARTINETTI, Yann EMON, Jean-Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Toussaint BARBONI, Muriele ELEGANTINI, Anna Félicité LEANDRI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN-PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI, Evelyne ADAM.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Antoine OTTAVI à William DENIS, Xavier LUCIANI à Dominique FRATICELLI, Guillaume SANTONI à Stéphane OTTAVI, André ROCCHI à Jean-Jacques FRATICELLI, Anne Marie CHIODI à Yann EMON, Victoria COLOMBANI à Toussaint BARBONI, Esteban SALDANA à Anna Félicité LEANDRI, Jean Noël PROFIZI à François MARTINETTI

Absents : Francis GIUDICI, Philippe GIOVANNI, Don Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Don Marc ALBERTINI.

**Délibération n°3126 Objet : Compte Financier Unique Budget de l'Office du Tourisme Intercommunal 2025**

En mars 2024, la CC Fium'Orbu Castellu s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes

et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la présente délibération.

L'exécution du budget de l'OTi est arrêtée à la somme de 308 076,88 € en recettes et 300 348,63 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 297 896,88 € en recettes, 297 066,63 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 830,25 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 10 180,00 € et les dépenses à 3 282,00 €, soit un résultat excédentaire de la section de 6 898,00 €.

| Section        | Titres émis<br>(en €) | Mandats<br>émis (en<br>€) | Résultat de l'exercice<br>2025 (en €) |
|----------------|-----------------------|---------------------------|---------------------------------------|
| <b>Total</b>   | <b>308 076,88</b>     | <b>300 348,63</b>         | <b>7 728,25</b>                       |
| fonctionnement | 297 896,88            | 297 066,63                | 830,35                                |
| investissement | 10 180,00             | 3 282,00                  | 6 898,00                              |

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (39 k€) le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 47 k€.

| Section        | Résultat de<br>l'exercice<br>2025 (en €) | Résultat<br>antérieur<br>reporté<br>(en €) | Résultat de<br>clôture (en €) | Différence<br>entre Restes à<br>réaliser<br>(en €) | Résultat<br>cumulé<br>(en €) |
|----------------|------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------|
| <b>Total</b>   | <b>7 728,25</b>                          | <b>39 909,98</b>                           | <b>47 638,23</b>              | <b>0,00</b>                                        | <b>47 638,23</b>             |
| fonctionnement | 830,25                                   | 29 976,35                                  | 30 806,60                     | 00,00                                              | 30 806,60                    |
| investissement | 6 898,00                                 | 9 933,63                                   | 16 831,63                     | 00,00                                              | 16 831,63                    |

Le président quitte la salle, la délibération est mise au vote  
Le Conseil Communautaire,

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 février 2026 approuvant le Budget primitif de l'Oti 2026,

Après en avoir délibéré,

- **Donne acte** de la présentation du CFU 2025 pour le budget de l'OTi.
- **Arrête**, pour l'année 2026, le CFU 2025 du budget de l'OTi comme suit : le résultat de l'exercice à + 7 728,25 €, le résultat de clôture à + 47 638,23 €, et le résultat cumulé à + 47 638,23 €.
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025 de l'OTi, en vue de leur transmission au juge des comptes

Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le Président, Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI

Signé numériquement par: Francis GIUDICI  
Organisme: COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU  
Unité organisationnelle: 0002 200033827  
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication; Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature  
Date: 29/05/2026 14:31:31